



Syndicat
Intercommunal
d'Etudes
des Mobilités
Urbaines
COMITÉ SYNDICAL
Marne-la-Vallée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 octobre 2024

L'an deux mil Vingt-quatre, le 15 octobre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

**Date
convocation :**
07 octobre 2024

**Date de la
séance :**
15 octobre 2024

**Les membres en
exercice sont : 35
Quorum : 19
Membres présents :
19
Membres
représentés : 2
(Pouvoirs)
Total votants : 21**

ÉTAT DE PRÉSENCE

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD**

Présents :
DUTARTRE Sonia

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE MARNE ET
GONDOIRE**

Présents :
Mme, BONNOT Valérie, M.
COLAISSEAU Olivier, M DJIGO Alioune,
Mme DUPRE Isabelle, Mme GENDRE
Geneviève, M. JAHIER Patrick, M.
MACLE Claude (suppléant de M.
SALVAGGIO), Mme PETITOT Michèle,
M. POTTIER Jacques, M. PUCCINELLI
Ludovic (Suppléant de Mme TORTRAT),
M. VOURIOT Sinclair

**VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION**

Présents :
M. AFFRE Alexandre, M. ARNAUD
Serge. M. CHARPENTIER David, M.
GARROUSTE Michel. M. LENGLET
PATRICK (Suppléant de M. POUPART),
M. MARSAUD Cyril, M. PITARI
Francesco

EXCUSÉS

M. AUVRELE Patrick, Mme BOUARABA
Saïda, Mme CAPDEVILA Aurore, M.
CHEVALIER Daniel, M. CHEVALIER
Luc, Mme CHEVALLIER Sylvia, M.
COMPARET Philippe, M. DA SILVA
Manuel, M. FOURNIER Dominique, M.
GAILLARD Julien, Mme GBIORCZYK
Anne, M. JOUDRAIN Patrick, M.
KOLOPP Alain, M. MASSON Alain, m.
POUPART Antoine, m. SALVAGGIO
Tony, M. SIMON Laurent, M. TAUPIN-
GARDIN Patrick, Mme TORTRAT
Nathalie

Pouvoirs :

M. GAILLARD donne pouvoir à M. VOURIOT
M. DA SILVA donne pouvoir à M. POTTIER

OBJET : VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°12/2024 du Comité Syndical du 03 avril 2024 approuvant le Budget Primitif 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président informant que :

Vu le montant des amortissement 2024 à effectuer à hauteur de 78 517,13€.

Vu le montant provisionné au budget 2024 à hauteur de 75 193,63€.

Vu le montant des amortissements effectués à ce jour à hauteur de 75 193.63€.

Il convient d'inscrire au budget 2024 un montant supplémentaire de 3 323.54€ au compte 6081, dotation aux amortissements.

Et

Vu le montant des subventions amortissables en 2024 à effectuer à hauteur de 10 744.06€.

Vu le montant provisionné au budget 2024 à hauteur de 2625€.

Vu le montant des amortissements effectués à ce jour à hauteur de 2625€.

Il convient d'inscrire au budget 2024 un montant supplémentaire de 8 149.06€ au compte 777, dotation aux subventions amortissables.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2024, consistant en :

- L'inscription en dépense de fonctionnement de 3 323.54€ supplémentaires au compte 6081 (042), dotation aux amortissements, par virement de crédits des comptes 611 (011) et en contrepartie l'Ajustement des recettes d'investissements aux comptes 202 (040) et 21351 (040).
- L'inscription en recette de fonctionnement de 8 149.06€ au compte 777 (042), quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat et inscription d'une dépense d'investissement du même montant au compte 13911 (040).

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'Etat en Préfecture de Melun,
- Au comptable de la collectivité,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Fait et délibéré au Syndicat de Transport,
les jours, mois et an que dessus.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Le Président,

Sinclair VOURIOT



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agréée E-legalite.com